

STRATÉGIE LANGUES VIVANTES

”

DOSSIER DE PRESSE

Vendredi 22 janvier 2016



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

SOMMAIRE

ÉDITO



LES NOUVELLES CARTES ACADÉMIQUES DES LANGUES VIVANTES

- Une offre linguistique diversifiée
- Un effort exceptionnel en faveur de l'apprentissage de l'allemand



MIEUX APPRENDRE LES LANGUES VIVANTES

- Des langues vivantes apprises plus tôt, avec des horaires renforcés et de nouveaux programmes
[Zoom sur le rapport « Langues et employabilité »](#)
- « *Deutsch für Schulen* » : le numérique mis au service de l'apprentissage des langues vivantes
[Zoom sur eTwinning, des classes mises en relation dans toute l'Europe](#)
- Une Semaine nationale des langues en mai 2016 pour encourager la pratique des langues vivantes



MIEUX ENSEIGNER LES LANGUES VIVANTES

- Une attention particulière à la formation continue en langues vivantes
- « Enseigner les langues vivantes » : des ressources d'accompagnement donnant à voir aux enseignants des exemples de pratiques de classe
- Le portail « Langues vivantes » à destination des professeurs de langues vivantes : un outil indispensable pour enseigner, s'informer, se former et suivre les actualités de sa discipline
- Éduthèque : une offre très large de ressources authentiques



DYNAMISER LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉLÈVES AU SERVICE DE LEUR RÉUSSITE

- La généralisation des partenariats scolaires : une nouvelle ambition à horizon 2017
[Zoom sur les partenariats scolaires](#)
[Zoom sur le partenariat franco-allemand, un exemple de réussite](#)
- La nouvelle unité facultative de mobilité dans le cadre du baccalauréat professionnel
[Zoom sur la mobilité des élèves dans le cadre du programme Erasmus+](#)

ANNEXES

- *Deutsch für Schulen vom CNED*
- *English for Schools by CNED*

ÉDITO

Aborder l'apprentissage des langues vivantes étrangères et régionales, la diversité linguistique et la mobilité internationale qui sont au cœur de notre stratégie pourrait se faire de bien des manières. En rappelant que dans une époque marquée par la mondialisation, la connaissance des langues vivantes s'impose non seulement en termes d'insertion professionnelle et de compétences nécessaires pour aborder le monde d'aujourd'hui, mais aussi pour s'inscrire dans une vision d'ensemble qui transcende les frontières géographiques et nationales.

Je débiterai cependant par une citation de Goethe : « *Wer fremde Sprachen nicht kennt, weiß nichts von seiner eigenen* ¹ », ce que l'on pourrait traduire par « Celui qui ne connaît pas les langues étrangères ne connaît rien de sa propre langue. ». Il nous rappelle que l'apprentissage d'une langue vivante est aussi une voie par laquelle mieux appréhender la langue française, et, plus généralement, une véritable richesse.

C'est précisément la conscience de cette richesse qui a guidé mon action en faveur des langues vivantes. Celle-ci s'appuie à la fois sur la mise en place des nouvelles cartes académiques des langues vivantes, sur une amélioration des apprentissages et enfin sur l'instauration d'une dynamique nouvelle en faveur de la mobilité de nos élèves. Toutes ces dimensions sont complémentaires et nécessaires : apprendre une langue vivante ouvre nos élèves vers d'autres cultures et d'autres horizons tout en constituant un atout considérable pour leur future insertion professionnelle.

Mes objectifs, dans ce domaine, sont clairs. Bien évidemment, améliorer la maîtrise des langues vivantes par les élèves français, mais également s'assurer de la continuité des parcours linguistiques et redynamiser la diversité linguistique, en particulier dans le premier degré. Alors qu'en 2001-2002, plus de 20 % des élèves étudiaient une autre langue vivante que l'anglais dans le premier degré, ils n'étaient plus que 8 % l'année dernière. Il ne s'agit pas de remettre en cause l'importance de l'anglais. Mais de favoriser d'autres langues, tout aussi précieuses, comme nos langues régionales – que la nouvelle carte des langues permet de mieux valoriser – ou l'allemand, dont je souhaite encore développer l'apprentissage dans le premier degré et au collège.

¹ *Maximen und Reflexionen*, II, Nr.23, 91.

Mais la carte des langues, tout comme la mobilité internationale, n'auront de sens et d'efficacité véritable que si elles reposent sur une assise solide : celle qu'offrent le professionnalisme et la pédagogie de nos enseignants. C'est la raison pour laquelle nous avons voulu les accompagner encore davantage dans ce domaine, d'une part en mettant en œuvre des programmes plus adaptés et en valorisant la pratique des langues vivantes, d'autre part en leur offrant des ressources facilement accessibles qu'ils pourront exploiter dans leurs cours, notamment par des partenariats avec des chaînes étrangères et des grands établissements culturels et scientifiques.

De l'apprentissage de la langue au voyage et à la mobilité internationale, il y a une continuité que nous avons parfois eu de la peine à établir en France. Or, cette continuité participe pleinement à une meilleure maîtrise de la langue. Car une langue a aussi besoin d'être vécue, d'être pratiquée, au quotidien. Passer de la page d'un livre au pays où se vit une langue est une expérience précieuse, que nous voulons développer davantage.

L'apprentissage des langues vivantes est un enjeu majeur dans le monde qui est le nôtre. Voilà pourquoi une stratégie cohérente, ambitieuse et raisonnée lui est consacrée. Et ayant inauguré cet édito par un auteur allemand, en cette journée franco-allemande, je le conclurai avec ces mots de Michel Serres : « Les langues sont un trésor.² ». Il nous appartient de le transmettre à tous nos élèves !

Najat Vallaud-Belkacem

Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

² Michel Serres, *Atlas*, Paroix Flammarion, 1996.



LES NOUVELLES CARTES ACADÉMIQUES DES LANGUES VIVANTES

UNE OFFRE LINGUISTIQUE DIVERSIFIÉE

- Plus de 5 500 écoles élémentaires proposeront un enseignement de langue vivante autre que l'anglais à la rentrée 2016, soit 1 200 écoles de plus qu'aujourd'hui.

La circulaire relative à la carte des langues vivantes du 20 octobre 2015 a fixé un double objectif aux nouvelles cartes académiques des langues : proposer une offre linguistique diversifiée et veiller à la cohérence et à la lisibilité des parcours linguistiques des élèves. La carte des langues a pour objectif de favoriser la pluralité des langues enseignées dans le système éducatif et la continuité des parcours linguistiques de l'école au lycée. Les réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) ont constitué une cible prioritaire pour le développement d'une offre linguistique diversifiée dans le premier degré et la mise en place de dispositifs bilangues de continuité au collège. Une carte de géolocalisation de l'offre de langues vivantes des collèges sera mise à disposition sur le site de l'Onisep début mars 2016.

[Voir carte n° 1](#)



UN EFFORT EXCEPTIONNEL EN FAVEUR DE L'APPRENTISSAGE DE L'ALLEMAND

- Plus de 3 800 écoles élémentaires proposeront un enseignement d'allemand à la rentrée 2016, soit 1 000 écoles de plus qu'aujourd'hui.
- Près de 4 700 collèges proposeront l'allemand en LV2 à la rentrée 2016, soit près de 700 collèges de plus qu'aujourd'hui.

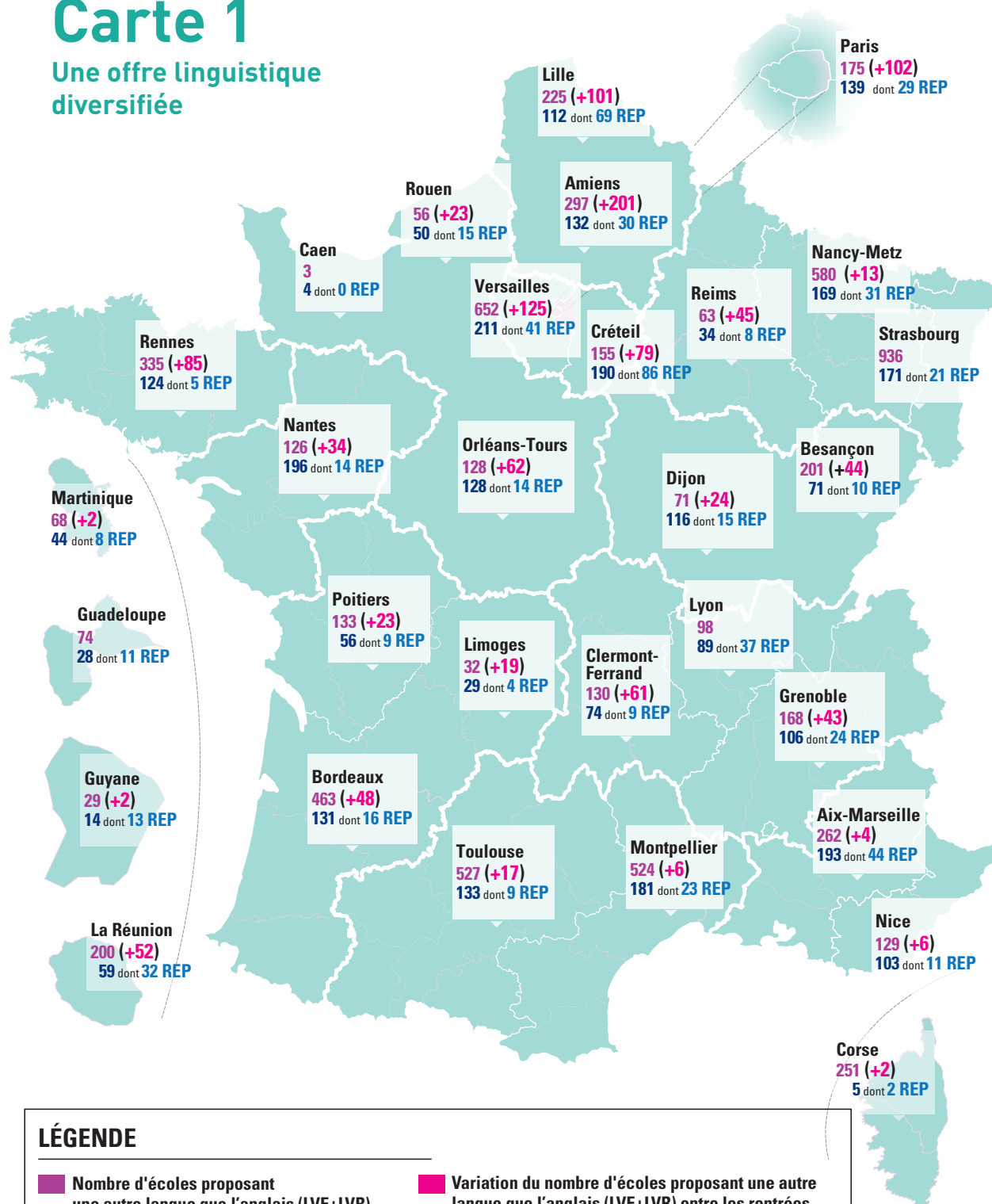
Le traité de l'Élysée signé le 22 janvier 1963 par le Général de Gaulle et le Chancelier Adenauer, qui a scellé la réconciliation et l'amitié franco-allemande, prévoyait une coopération renforcée entre la France et l'Allemagne, notamment en matière d'éducation. C'est en effet tout particulièrement par la coopération dans les domaines de l'éducation et de la jeunesse que nos deux pays ont su établir et développer une étroite relation, unique en son genre. Dans ce cadre, la connaissance réciproque de la langue du partenaire est essentielle. Les nouvelles cartes académiques des langues favorisent l'apprentissage de l'allemand dès le plus jeune âge et renforcent l'offre de l'allemand en langue vivante 2 à partir de la classe de cinquième.

[Voir carte n° 2](#)



Carte 1

Une offre linguistique
diversifiée



LÉGENDE

■ Nombre d'écoles proposant une autre langue que l'anglais (LVE+LVR)

■ Nombre de collèges avec bilangues (anglais/LVE ou LVR)

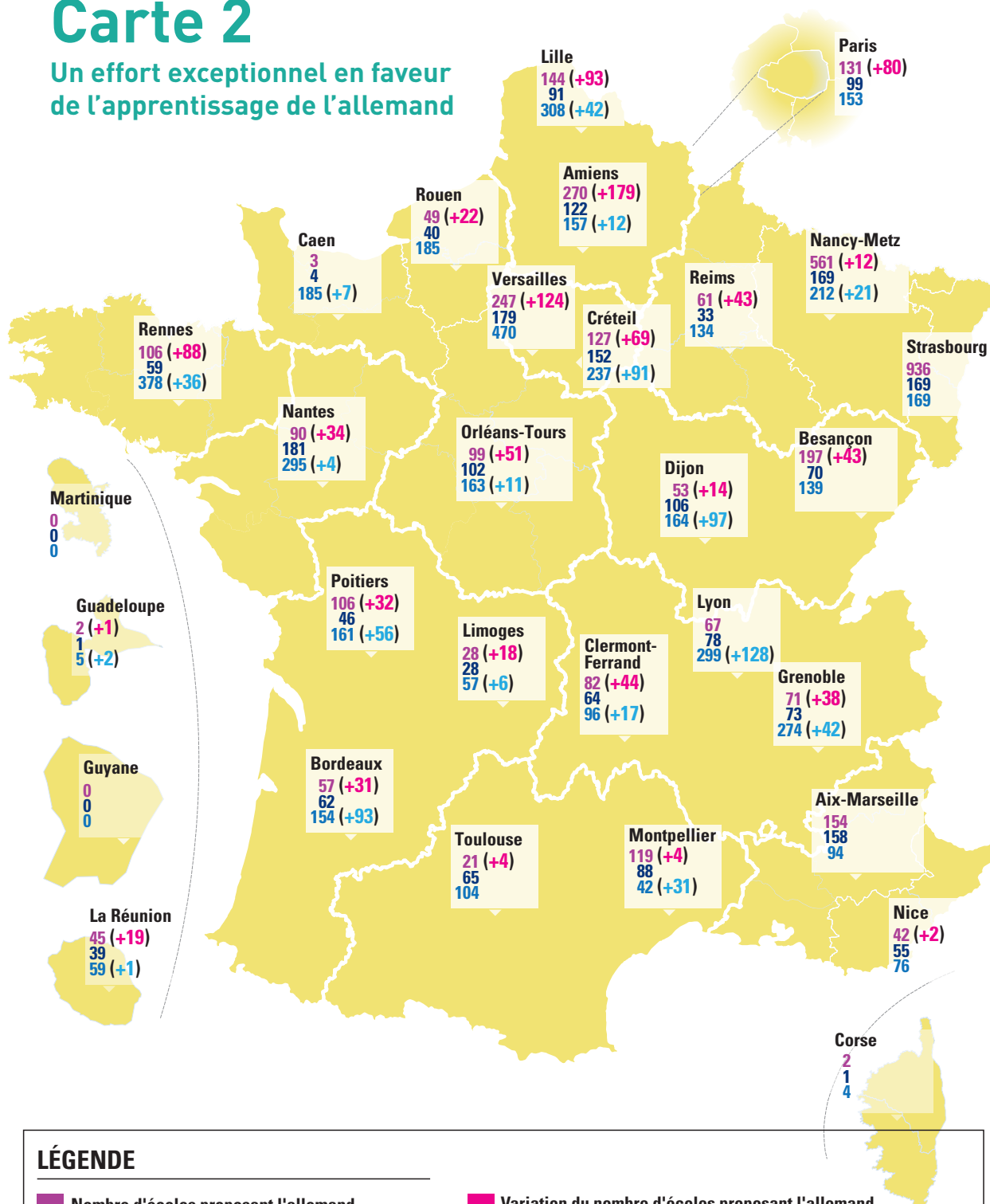
■ Variation du nombre d'écoles proposant une autre langue que l'anglais (LVE+LVR) entre les rentrées 2015 et 2016

■ Nombre de collèges REP avec bilangues

(données susceptibles d'ajustements)

Carte 2

Un effort exceptionnel en faveur de l'apprentissage de l'allemand



LÉGENDE

Nombre d'écoles proposant l'allemand

Nombre de collèges avec bilangues anglais-allemand

Nombre de collèges avec allemand en LV2

Variation du nombre d'écoles proposant l'allemand entre les rentrées 2015 et 2016

Variation du nombre de collèges avec allemand en LV2 entre les rentrées 2015 et 2016

(données susceptibles d'ajustements)



MIEUX APPRENDRE LES LANGUES VIVANTES

L'amélioration des compétences en langues vivantes des élèves français est une priorité car leur maîtrise constitue un atout pour l'avenir. L'apprentissage des langues tient en effet une place fondamentale dans la construction de la citoyenneté, dans l'enrichissement de la personnalité et dans l'ouverture au monde. Il favorise également l'employabilité des jeunes en France et à l'étranger.

DES LANGUES VIVANTES APPRISES PLUS TÔT, AVEC DES HORAIRES RENFORCÉS ET DE NOUVEAUX PROGRAMMES

- C'est parce que la maîtrise des langues vivantes est un atout pour l'avenir qu'à partir de la rentrée 2016 la première langue vivante sera désormais apprise dès le cours préparatoire et la deuxième langue vivante dès la classe de cinquième.

- L'introduction de l'apprentissage d'une première langue vivante dès le cours préparatoire et le maintien des horaires de la langue vivante 1 au collège augmenteront l'exposition des élèves sur l'ensemble de la scolarité obligatoire. La première langue vivante dès le cours préparatoire, c'est 54 heures de plus de langue vivante 1 au cours de la scolarité obligatoire.
- L'apprentissage par tous les élèves d'une deuxième langue vivante dès la classe de cinquième se fera à raison de **deux heures et demi hebdomadaires de la cinquième à la troisième, soit 54 heures de plus de langue vivante 2** au cours de leur scolarité au collège par rapport à la situation actuelle. Les élèves qui auront appris en primaire une autre langue vivante que l'anglais pourront par ailleurs commencer l'anglais dès la classe de sixième dans le cadre de dispositifs bilangues.

Sur l'ensemble de la scolarité obligatoire, la stratégie langues vivantes c'est :

+ 54 h
de LV1

+ 54 h
de LV2

+ 72 h
d'anglais LV2 pour les élèves
dont la LV1 est une autre
langue que l'anglais

- La nouvelle organisation des enseignements au collège offrira de plus à tous les élèves la possibilité d'un véritable renforcement linguistique avec **la présence des langues vivantes étrangères et régionales dans les enseignements pratiques interdisciplinaires** sur le modèle de la discipline non linguistique dans les sections européennes de lycée.

- Les nouveaux programmes d'enseignement de langues vivantes, qui entreront en vigueur à la rentrée 2016, sont conçus par cycle et proposent **un cadre commun pour l'ensemble des langues vivantes étrangères et régionales**. Adossés au cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), ils déclinent les compétences travaillées, les activités langagières ainsi que les connaissances culturelles et linguistiques.

Ces nouveaux programmes communs aux trois cycles de la scolarité obligatoire favorisent **une meilleure lisibilité pour les enseignants** polyvalents du premier degré et permettent de concevoir plus aisément un enseignement progressif. L'accent mis sur la prise en compte des acquis des élèves tout au long de leur scolarité obligatoire afin de conforter leur motivation, la mise en confiance pour susciter leur envie et le plaisir d'apprendre les langues vivantes ainsi que sur la progressivité des attendus est un gage de réussite pour un meilleur apprentissage des langues vivantes. Ils participent également à la construction de la citoyenneté.

- Les entreprises françaises témoignent de l'intérêt qu'elles portent aux compétences en langues vivantes. **Une compétence linguistique est valorisée et valorisable sur le marché du travail.** Pour 45 % des entreprises ayant répondu à une enquête en ligne dans le cadre du projet « Langues et employabilité », les compétences en langues sont un critère de sélection lors du recrutement. À compétences égales, le critère linguistique fait la différence.

Si l'anglais apparaît comme une nécessité incontournable, la diversité linguistique constitue un atout pour les entreprises qui citent 21 langues utilisées dans le cadre de leurs activités. On observe que les langues vivantes sont pratiquées à chaque niveau de l'entreprise.
Source : rapport « Langues et employabilité », 2014-2015.

ZOOM SUR LE RAPPORT « LANGUES ET EMPLOYABILITÉ »

Objectifs

Faire connaître et comprendre aux élèves les enjeux de la maîtrise des langues vivantes dans le monde professionnel.

Ressources

- Des vidéos avec des témoignages de jeunes en mobilité à l'étranger et de professionnels utilisant les langues étrangères dans leur métier s'intègrent dans cette campagne de sensibilisation ;

- un film d'animation à destination des élèves et des parents, réalisé par l'Onisep, vise à sensibiliser les jeunes et leur famille à l'importance de l'apprentissage des langues vivantes étrangères en termes d'ouverture culturelle, d'ouverture aux autres, de mobilité et d'accès à l'emploi.
<http://www.onisep.fr/Espace-pedagogique/Actus-2015/Les-langues-vivantes-etrangees-un-atout-pour-l-emploi>

« DEUTSCH FÜR SCHULEN » : LE NUMÉRIQUE MIS AU SERVICE DE L'APPRENTISSAGE DES LANGUES VIVANTES

- Dans le cadre du **service public numérique de l'éducation**, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a demandé au Cned de créer une offre de services en ligne pour l'apprentissage de l'allemand à l'école et au collège. Le Cned s'est associé pour la création de *Deutsch für Schulen* au Goethe-Institut organisme soutenant la diffusion de la langue et de la culture allemande à travers le monde. Un partenariat est également en cours avec l'Ofaj. Cette nouvelle offre de services en ligne s'inscrit dans la continuité du site English for Schools.

Le site www.deutschfurschulen.fr sera ouvert à la rentrée 2016. Il s'adresse aux élèves, aux enseignants, aux assistants de langues mais également aux parents. Pour les élèves, il permettra de développer l'envie d'apprendre l'allemand en proposant une sélection de ressources ludiques et interactives. Pour les enseignants et les assistants, il facilitera le travail de préparation des cours d'allemand et permettra le développement des échanges sur les pratiques professionnelles.

ZOOM SUR ETWINNING, DES CLASSES MISES EN RELATION DANS TOUTE L'EUROPE

Objectifs

Encourager la mise en relation de classes en Europe pour conduire des projets collaboratifs à distance en utilisant le numérique. Favoriser le développement des compétences linguistiques et numériques, développer la culture et le dialogue, l'ouverture internationale, l'éducation citoyenne.

Actions

- Les enseignants inscrits forment une communauté en ligne qui leur permet de communiquer avec des collègues européens. Ils choisissent librement la durée de leur projet, sa complexité (simple projet d'échange culturel ou projet plus abouti), le nombre de partenaires impliqués, la ou les langues de travail.
- Les élèves bénéficient d'un réseau social sécurisé facilitant leurs échanges et le partage de leurs travaux. De nombreux services numériques sont mis à leur disposition.

Publics cibles

- Tous les niveaux, de la maternelle au lycée, sont concernés, ainsi que toutes les disciplines. Ainsi des projets littéraires, scientifiques, artistiques, souvent pluridisciplinaires, voient le jour.

Quelques chiffres

Aujourd'hui, la communauté eTwinning réunit **35 pays européens** dans le cadre du programme Erasmus+. Six autres pays sont partenaires d'eTwinning par le biais d'**eTwinning Plus** : Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Moldavie, Tunisie et Ukraine.

eTwinning regroupe plus de **350 000 enseignants du primaire et du secondaire**. Pour la France, plus de **32 000 enseignants inscrits ont mené 13 271 projets** depuis le début de l'action. Cela représente 15 431 établissements scolaires.

Le portail est disponible en 28 langues.

Un concours national annuel

Un concours national est organisé chaque année pour récompenser les meilleurs projets. En 2015, pour le 10^e anniversaire de eTwinning, 9 classes lauréates se sont distinguées dans 5 catégories.

UNE SEMAINE NATIONALE DES LANGUES EN MAI 2016 POUR ENCOURAGER LA PRATIQUE DES LANGUES VIVANTES

- La Semaine des langues, dont la première édition se déroulera la deuxième semaine du mois de mai 2016, permettra de valoriser le plurilinguisme et la diversité culturelle sur le territoire. Elle constituera un temps fort permettant de mettre en lumière les nombreux projets qui se déroulent dans les académies.

<http://eduscol.education.fr/cid93738/premiere-edition-nationale-de-la-semaine-des-langues.html>

La première édition nationale permettra de **développer des projets inter-langues, inter-degrés, interdisciplinaires et donnera une plus grande visibilité aux actions existantes** (projets, concours et autres actions éducatives). Un comité de pilotage national proposera prochainement un guide académique.



MIEUX ENSEIGNER LES LANGUES VIVANTES

Pour préparer et accompagner les évolutions liées à la politique des langues, des ressources pédagogiques et des formations spécifiques sont mises à disposition des enseignants.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À LA FORMATION CONTINUE EN LANGUES VIVANTES

- Entre janvier et juin 2016, **5 séminaires de formation ont été programmés** à destination des formateurs académiques et inspecteurs du premier et du second degré (plan national de formation 2015-2016).
- **La formation s'appuie sur une diversification des modalités proposées.** Les formations combinant des temps en présentiel et des temps à distance sont fortement développées (dispositif M@gistère) : par exemple, le parcours de formation intitulé « DSD-Expert : Les enjeux pédagogiques et éducatifs de la certification en allemand », publié dans l'offre nationale en septembre 2015.
- **Un plan exceptionnel de formation continue des professeurs des écoles en 2016 et 2017**
Dans le cadre de la refondation de l'École de la République, la priorité a été donnée au premier degré. Un comité national d'orientation de la formation dans le premier degré va être mis en place ; une attention particulière sera portée à la formation des enseignants en langues vivantes, et ce d'autant plus qu'est installé l'enseignement des langues dès le CP à la rentrée 2016.

« ENSEIGNER LES LANGUES VIVANTES » : DES RESSOURCES D'ACCOMPAGNEMENT DONNANT À VOIR AUX ENSEIGNANTS DES EXEMPLES DE PRATIQUES DE CLASSE

- Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche accompagne les enseignants du premier et du second degré en leur donnant à voir des exemples de pratiques de classe sur Éduscol. Ces ressources, transférables d'une langue à l'autre, sont conçues comme des outils d'accompagnement et de formation. Elles sont le point de départ d'une réflexion et permettent de mettre en perspective des pratiques de classe avec les enjeux pédagogiques et didactiques de l'enseignement des langues vivantes.
<http://eduscol.education.fr/pid31432/enseigner-les-langues-vivantes.html>

À partir d'un livret pédagogique traitant de 9 thématiques redéfinissant les piliers de l'enseignement des langues vivantes et de séquences vidéo, ces ressources permettent, de l'école au lycée :

- d'accompagner les enseignants du premier degré qui doivent mettre en place l'enseignement d'une langue vivante dès la première année de la scolarité obligatoire ;
- de soutenir la nouvelle politique de cycles ;

- de mieux prendre en compte les acquis des élèves et de consolider leur motivation ;
- d'intégrer le numérique dans les pratiques de classe.

Chaque thématique est illustrée par des extraits de séances filmées dans le premier et le second degré, chaque séance est enrichie par un retour de l'enseignant sur sa pratique sous forme d'entretien filmé.

38 ressources vidéos (séances de classes, entretiens avec les enseignants), réalisées avec des enseignants des académies de Créteil, Lille, Nantes et Versailles, sont en ligne depuis novembre 2014. Elles ont été vues par près de 50 000 visiteurs. La progression de la fréquentation est constante. Tous les thèmes traités sont consultés régulièrement. Dans la rubrique « langues vivantes », « enseigner les langues vivantes » est en deuxième position après « langues vivantes au lycée général et technologique » (127 000 visites).

LE PORTAIL « LANGUES VIVANTES » À DESTINATION DES PROFESSEURS DE LANGUES VIVANTES : UN OUTIL INDISPENSABLE POUR ENSEIGNER, S'INFORMER, SE FORMER ET SUIVRE LES ACTUALITÉS DE SA DISCIPLINE

- Conçu autour de quatre rubriques principales (« enseigner », « s'informer », « se former », « suivre les actualités disciplinaires »), le portail de langues vivantes a été lancé en janvier 2013. Il permet une mutualisation de pratiques pédagogiques académiques via les remontées de scénarios dans Édu'Base et offre un accès rapide aux propositions par site disciplinaire académique ou par langue étudiée.

<http://eduscol.education.fr/langues-vivantes/>

La fréquentation annuelle moyenne du portail s'élève à **250 000 visiteurs** depuis son lancement. Elle progresse régulièrement. **En 2015, plus de 700 000 pages ont été vues**, soit près de 10 % de plus qu'en 2013.

Le portail donne accès à plus de 1 100 scénarios pédagogiques mutualisés dans les académies via Édu'Base. Il donne également accès à des expérimentations de travaux pédagogiques inter-académiques (Traam). Il permet enfin de diffuser et/ou de s'abonner à des lettres d'informations sur le numérique pédagogique.

ÉDUTHÈQUE : UNE OFFRE TRÈS LARGE DE RESSOURCES AUTHENTIQUES

- Le service Éduthèque s'adresse à tous les enseignants du premier et du second degré et leurs élèves. Il rassemble des ressources pédagogiques structurées avec de grands établissements publics à caractère culturel et scientifique.

En langues vivantes, des accords avec plusieurs chaînes étrangères ont été signés afin de permettre aux enseignants de diffuser dans leurs classes des programmes de qualité dans différentes langues. De plus, de grands établissements publics culturels et scientifiques mettent à disposition des ressources numériques pédagogiques.

<http://www.edutheque.fr/accueil.html>

- Allemand : Arte

Tous les 4 mois, **50 programmes** seront publiés : ils pourront être vus en streaming ou téléchargés par les enseignants, de façon illimitée pendant la période définie. Chaque programme est assorti

d'extraits pour faciliter leur usage par les enseignants. L'offre d'Arte pour Éduthèque comprend des ressources issues des émissions du « Dessous des Cartes », de « Palettes » ou de « Karambolage » ainsi que des documentaires. Ils sont tous en version française et en version allemande.

Teaser de l'offre d'Arte : <http://www.edutheque.fr/videos.html>

Par ailleurs, des négociations sont en cours avec **Deutsche Welle**

(<http://www.dw.com/fr/apprendre-lallemand/s-2616>).

- Anglais : BBC Worldwide Learning

La BBC Worldwide Learning met à disposition un ensemble de **175 reportages vidéo**, classés dans la thématique « Cultures et langues ». Toutes ces vidéos peuvent être vues en ligne ou téléchargées. Elles sont accessibles en anglais avec sous-titrages et transcriptions téléchargeables.

- Espagnol : RTVE

RTVE met à disposition un ensemble de **52 reportages vidéo**, classés dans la thématique « Cultures et langues ». Toutes ces vidéos peuvent être vues en ligne ou téléchargées. Elles sont accessibles en espagnol avec sous-titrages et transcriptions téléchargeables. Ces ressources sont classées en fonction des niveaux établis par le cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) et portent sur différentes thématiques : culture, formes de pouvoir, histoire, littérature, progrès et société. Ces vidéos s'adressent aux enseignants du secondaire, qui pourront créer un compte classe pour leurs élèves et leur permettre ainsi d'accéder également aux vidéos.

- Météo-France, le Louvre, la Bibliothèque nationale de France

Météo-France propose des **animations en anglais** conçues pour les élèves des cycles 3 et 4 (chaque animation est accompagnée d'une fiche pédagogique proposant des pistes d'usage).

Le Louvre et la Bibliothèque nationale de France disposent de **traductions de leurs pages en anglais ou en d'autres langues**.

- L'Institut du monde arabe

L'Institut du monde arabe mettra à disposition des enseignants, du premier et du second degré, une **sélection de ressources pédagogiques sur le patrimoine médiéval méditerranéen**. La période couverte s'étend de 750 à 1700, et comprend des objets provenant des trois zones géoculturelles : l'Europe occidentale, Byzance et l'Islam.

Les ressources aborderont différentes thématiques : la transmission des savoirs, le commerce, la vie religieuse, l'architecture et l'espace urbain, le pouvoir, les formes et motifs, etc.

La totalité de ces ressources sera accessible en français et prochainement en arabe, anglais et espagnol.



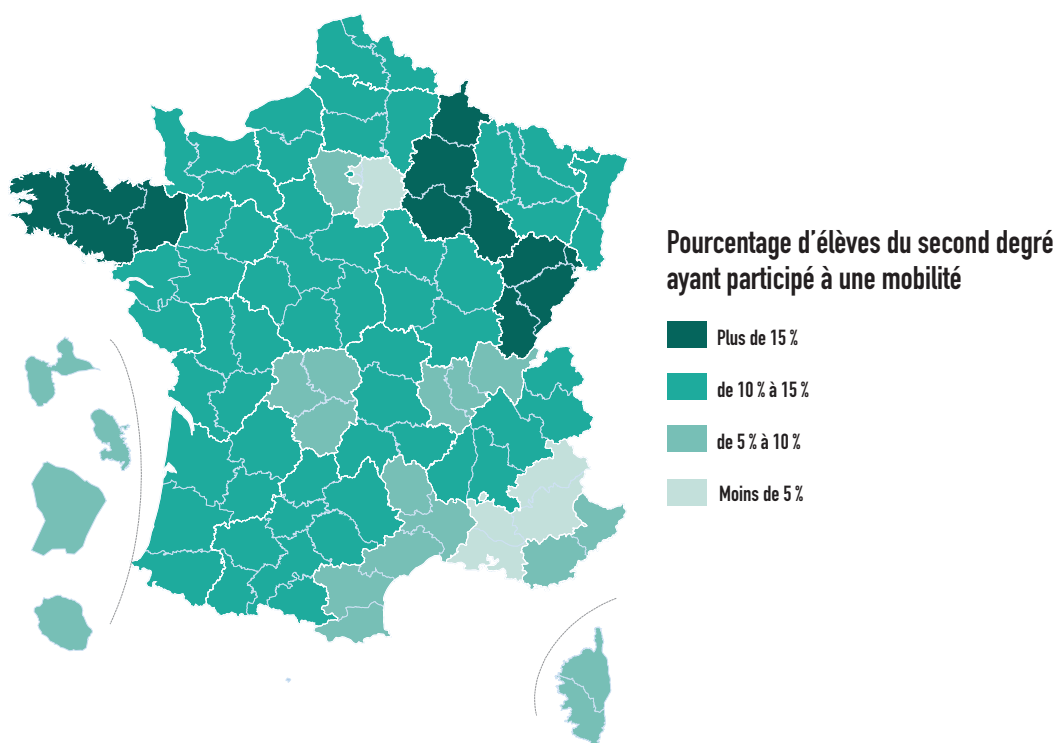
DYNAMISER LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉLÈVES AU SERVICE DE LEUR RÉUSSITE

L'ouverture européenne et internationale des établissements est aujourd'hui une réalité accompagnée par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et les académies.

- La mobilité des élèves recouvre l'ensemble des séjours d'élèves, individuels ou groupés, hors du territoire français à des fins pédagogiques, professionnelles, linguistiques ou culturelles.

Au niveau national, la **mobilité des élèves est en croissance**. Elle est passée de 9,5 % en 2013-2014 à 11,3 % des élèves partis en mobilité dans la cadre d'un projet scolaire en 2014-2015. En ce qui concerne le taux de partenariats scolaires, **plus de 61 % des établissements français (55 % des collèges et 64 % des lycées) sont engagés dans un partenariat** avec au moins un établissement étranger.

Les projets de mobilité sont de préférence suivis au niveau académique et réalisés dans le cadre d'un partenariat scolaire pérenne engageant l'ensemble de l'établissement français et son partenaire étranger. La mobilité et les partenariats sont suivis en académie par les délégués académiques aux relations européennes, internationales et à la coopération (Dareic) dont le rôle est d'accompagner les établissements dans leur recherche de partenaires, de financements et de conseils pour développer la mobilité et les partenariats. Les enseignants référents pour l'action européenne et internationale (ERAIE) assurent, au niveau de l'établissement, la même fonction auprès de leurs collègues, des élèves et des familles.



LA GÉNÉRALISATION DES PARTENARIATS SCOLAIRES : UNE NOUVELLE AMBITION À HORIZON 2017

- D'ici 2017, 100 % des collèges et lycées seront engagés dans un partenariat scolaire.

Les mobilités se feront en priorité dans le cadre de ces partenariats.

- D'ici 2017, plus de 50 % des écoles primaires seront investies dans le cadre d'un projet européen ou international. Les nouvelles technologies – par exemple l'outil eTwinning – constituent une incroyable ressource pour découvrir le monde.

Pour accompagner ces évolutions, plusieurs outils seront mis en place :

- une plus grande sécurisation de la mobilité des élèves à travers la mise à jour de la circulaire encadrant les voyages et séjours des élèves à l'étranger ;
- une fiche d'accompagnement de la mobilité à destination des parents, qui sera intégrée à la mallette des parents du second degré ;
- une meilleure reconnaissance de la mobilité : un élève parti en mobilité dans le cadre d'un partenariat entre son établissement et un établissement étranger ne doit pas être pénalisé à son retour, qu'il s'agisse de son passage dans la classe supérieure (si ses résultats le permettent), de son orientation ou de sa réaffectation dans un établissement français ; les acquis scolaires construits dans le cadre d'une mobilité à l'étranger seront donc pleinement reconnus ;
- une meilleure valorisation de la mobilité : toute mobilité apprenante est une expérience dont notre système éducatif se doit de reconnaître la richesse et la spécificité ; **pour chaque mobilité, une attestation sera produite dans le cadre du livret scolaire** afin de mettre en valeur les compétences acquises par l'élève à cette occasion.

ZOOM SUR LES PARTENARIATS SCOLAIRES

Objectifs

Mettre en relation un établissement français et un établissement étranger (ou plusieurs).

Actions

- Partenariats dans le cadre d'un programme européen (eTwinning, Erasmus+...) ou dans le cadre d'accords bilatéraux nationaux ou académiques (Ofaj, SFA, programme académique avec une région partenaire...) ;

- appariements ;
- partenariats avec un établissement scolaire ou une entreprise à l'étranger donnant lieu à des périodes de formation et de stages en milieu professionnel à l'étranger ;
- partenariats d'établissement à établissement donnant lieu à des périodes de scolarisation individuelle dans un établissement étranger ;
- les séjours linguistiques et culturels, organisés ou non par des opérateurs de voyages.

ZOOM SUR LE PARTENARIAT FRANCO-ALLEMAND, UN EXEMPLE DE RÉUSSITE

L'Allemagne est le premier partenaire des établissements français : à la rentrée 2015, **plus de 34 % des établissements français disposent d'un partenaire allemand, suivi par l'Espagne (12 %) et la Grande-Bretagne (11 %).**

À la rentrée 2013, **80 000 élèves se sont rendus en Allemagne, soit 25 % des mobilités (102 000 en Grande-Bretagne).**

70 600 élèves français et allemand se sont rencontrés en 2014.

25 académies ont su tisser des liens avec un land partenaire. 35 conventions sont en cours en 2015.

LA NOUVELLE UNITÉ FACULTATIVE DE MOBILITÉ DANS LE CADRE DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

- En 2014, le ministère de l'Éducation nationale, fort d'une recommandation européenne, a pris des dispositions afin de reconnaître les acquis d'apprentissages liés à une mobilité européenne dans le cadre du baccalauréat professionnel.

La session d'examen 2015 du baccalauréat professionnel a permis pour la première fois aux candidats de présenter « l'unité facultative de mobilité ». Près de 4 000 candidats se sont présentés à cette épreuve facultative cette année.

Une partie (au maximum 7 semaines) de la période obligatoire de formation en milieu professionnel peut être réalisée dans une entreprise d'un pays membre de l'Union européenne (UE), de l'Espace économique européen (EEE) ou de l'Association européenne de libre-échange (AELE).

Une partie de la formation réalisée en établissement de formation professionnelle peut être déléguée à un établissement similaire implanté dans un de ces pays.

Cette mobilité transnationale effectuée pendant la formation préparant au baccalauréat professionnel peut être réalisée dans le cadre d'une des unités obligatoires du diplôme et/ou d'une unité facultative dite de mobilité. La validation de cette unité peut faire l'objet de la délivrance, par le recteur, d'une attestation, dite **attestation EuroMobipro**.

La mise en œuvre de cette unité facultative fera l'objet d'une évaluation à l'issue de la session d'examen 2017.

ZOOM SUR LA MOBILITÉ DES ÉLÈVES DANS LE CADRE DU PROGRAMME ERASMUS+

La mobilité scolaire des élèves dans Erasmus+

La mobilité des élèves dans le cadre de séjours scolaires est rendue possible au travers des projets de **partenariats Erasmus+ Enseignement scolaire** (Action clé 2).

Les projets de partenariats dans l'enseignement scolaire ont pour vocation :

- de proposer des pratiques pédagogiques et outils innovants dans l'enseignement scolaire ;
- de promouvoir l'échange de bonnes pratiques ;
- de soutenir l'amélioration continue des dispositifs de formation des enseignants ;
- d'encourager le développement d'études et travaux conjoints.

Les activités de mobilité pour des élèves susceptibles d'être inscrites dans les projets de partenariats scolaires sont :

- des mobilités courtes sous forme d'échanges de classes d'élèves (avec accompagnants) pour une durée inférieure à 2 mois (60 jours) ;
- ou des mobilités de longue durée (de 61 jours à 12 mois) pour les élèves de 14 ans et plus.

Les coûts liés aux activités de mobilité (frais de voyage et d'hébergement, frais de préparation linguistique) sont pris en charge.

En 2014, on comptait au total 4 118 mobilités courtes et 111 mobilités longues, dans le cadre des partenariats stratégiques.

En 2015, ce sont 5 344 mobilités courtes (+ 29,7 %) et 60 mobilités longues qui ont été effectuées.

ZOOM SUR LA MOBILITÉ DES ÉLÈVES DANS LE CADRE DU PROGRAMME ERASMUS+

La mobilité de formation professionnelle des lycéens dans Erasmus+

- Une forte présence des élèves dans la mobilité de formation professionnelle

Dans la droite ligne de son prédécesseur Leonardo da Vinci, le programme Erasmus+ finance des **périodes de stage professionnel en entreprise en Europe** et/ou de **mobilité dans un établissement d'enseignement professionnel européen en alternance** avec un apprentissage par le travail dans une entreprise européenne.

Ces mobilités, d'une durée de 2 semaines à 12 mois, sont ouvertes aux apprenants de la formation professionnelle (niveaux IV et V) ainsi qu'aux demandeurs d'emploi stagiaires de la formation professionnelle continue.

En 2014, 16 700 bourses de stages avaient été attribuées : avec 10 600 bourses de mobilités, les élèves de lycées professionnels et technologiques préparant un diplôme de niveau IV ou V constituent le public majoritaire (63,5 % du nombre total de bourses).

- Une mobilisation des académies

Les projets de mobilité peuvent être portés par un établissement pour ses élèves ou à l'échelle d'une académie pour le compte de plusieurs établissements sous la forme de consortiums.

Cette dernière modalité, quasi-absente dans les académies il y a 3 ans, connaît un fort développement :

14 projets portés par des Gip académiques pour le compte des établissements de l'académie ont été déposés en 2015 dont 7 ont pu être financés.

Ces 7 projets totalisent 1 375 mobilités de lycéens et près de 9 % du nombre total de bourses attribuées en 2015 (15 895).

education.gouv.fr/strategie-langues-vivantes

Contact presse

01 55 55 30 10

spresse@education.gouv.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE